



Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

Demande de Certificat d'urbanisme

12 1/6

SCP TOMASI GARCIA & Associés
AVOCATS
Les Terrasses de l'Europe II
Rond-point de l'Europe
05000 GARA
Tél.: 04 92 53 99 39

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain
- Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

CU 005 052 16 H 0014
Dpt Commune Année No de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 24.12.2016 Cachet de la mairie et signature du receveur

1. Objet de la demande de certificat d'urbanisme

- a) Certificat d'urbanisme d'information
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain
- b) Certificat d'urbanisme opérationnel
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

2. Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera l'attilaire du certificat et destinataire de la décision.
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SARL D. Bérard C. Abelli Immobilier Raison sociale : Agence immobilière Bérard Abelli

N° SIRET : 318099301400022 Catégorie juridique : SARL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Bérard Prénom : Dominique

3. Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 13 Voie : Avenue Maurice Petsche

Lieu-dit : _____ Localité : Briançon

Code postal : 05100 BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : France Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : fodorovic.a@bafimmo.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4. Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s) :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Blancs Localité : EYGLIERS

Code postal : 05100 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer la première ci-dessous et les suivantes sur la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : 050 Section : ZE Numéro : 1000

Superficie totale du terrain (en m²) : 13 899 m²

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer la première dans la rubrique 4 puis les suivantes ci-dessous. Veuillez également indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie et dans la rubrique 4 la superficie totale du terrain.

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010110

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 12.160 m² pour partie

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010111

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1.480 m²

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010114

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2.100 m² pour partie

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010115

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 850 m² pour partie

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010116

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 450 m²

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010117

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010118

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010119

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010120

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010121

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010122

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010123

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010124

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010125

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

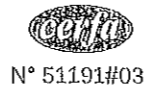
Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010126

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : 01010 Section : ZE Numéro : 010127

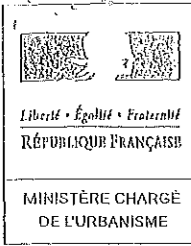
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme



N° 51191#03

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme



1. Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- Il existe deux types de certificat d'urbanisme
 - a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
 - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
 - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
 - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
 - b) Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?
La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.
- La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?
Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.
- Quelle garantie apporte-t-il ?
Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2. Modalités pratiques

- Comment constituer le dossier de demande ?
Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.
- Combien d'exemplaires faut-il fournir ?
Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.
- Où déposer la demande de certificat d'urbanisme ?
La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.
- Quand sera donnée la réponse ?
Le délai d'instruction est de :
 - 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
 - 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.
 Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.
- Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

